

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

IMMO PLACEMENT

Société civile de placement immobilier régie par les articles L. 214-50 à 214-85 du Code monétaire et financier et le décret n° 71-524 du 1er juillet 1971 modifiés, au capital de 29 494 110 €.
Siège social : 15 place Grangier, 21000 Dijon.
320 182 991 R.C.S. Dijon.

Avis de convocation.

Les associés de la sté civile de placements immobiliers Immo Placement sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu le vendredi 9 juin 2006 à 15 heures, salle Jean Bertin, 1 place du Théâtre, dans les locaux de la Chambre de commerce et d'industrie à Dijon.

ordre du jour

- Rapports de la société de gestion et du conseil de surveillance ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2005 sur rapport du commissaire aux comptes ;
- Quitus à la société de gestion ;
- Approbation des conventions visées par l'article 214-76 du Code monétaire et financier sur rapport du commissaire aux comptes ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- Elections au conseil de surveillance ;
- Valeurs de la société ;
- Renouvellement de l'autorisation d'arbitrage du patrimoine.

Résolutions proposées.

Première résolution (Approbation des comptes). — L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Quitus à la société de gestion). — L'assemblée générale donne à la société de gestion quitus entier et sans réserve de son mandat pour l'exercice 2005.

Troisième résolution (Conventions spéciales). — L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 214-76 du Code monétaire et financier, approuve sans réserve lesdites conventions.

Quatrième résolution (Affectation des résultats). — L'assemblée générale, sur proposition de la société de gestion, décide que le résultat de l'exercice 2005 qui s'élève

à 5 260 598.81 €
+ report à nouveau de l'exercice précédent 101 728.04 €
Total 5 362 326.85 €
sera affecté de la façon suivante :
. dotation au compte de réserves d'une somme égale à la plus-value comptable sur ventes 373 593.86 €
. distribution aux associés 4 886 950.42 €
. report à nouveau 101 728.04 €
Total 5 362 326.85 €

Cinquième résolution (Election au conseil de surveillance). - L'assemblée générale :
— prend acte des mandats des membres du conseil de surveillance arrivant à échéance, à savoir : Nicole Igolen, Nathalie Fontaine Tranchand, Bernard Demetz, Jacques Laureau
— prend acte des candidatures de :
— décide de l'élection de :

Sixième résolution (Valeurs de la Société). - L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :
— des comptes de l'exercice ;
— des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes ;
— de l'expertise des immeubles réalisée par la Sté Galtier
approuve les différentes valeurs de la Société, à savoir :
— valeur comptable de l'actif net 60 444 164.00 €
— valeur de réalisation 70 182 382.00 €
— valeur de reconstitution 79 335 158.79 €

Septième résolution (*Renouvellement de l'autorisation d'arbitrage du patrimoine*). - L'assemblée générale approuve les cessions d'éléments du patrimoine réalisées en 2005. Elle renouvelle son autorisation, pour l'exercice 2006, dans les limites fixées par la loi.

Une convocation est régulièrement adressée à chaque associé avec le rapport annuel 2005 comprenant les rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2005, ainsi que le texte des résolutions proposées. Toutes les autres pièces sont à la disposition des associés qui peuvent les consulter au siège de la société.

La Société de Gestion
VOISIN S.A.

0606740